

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le présent article prévoit, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est proposé au vote du conseil municipal.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

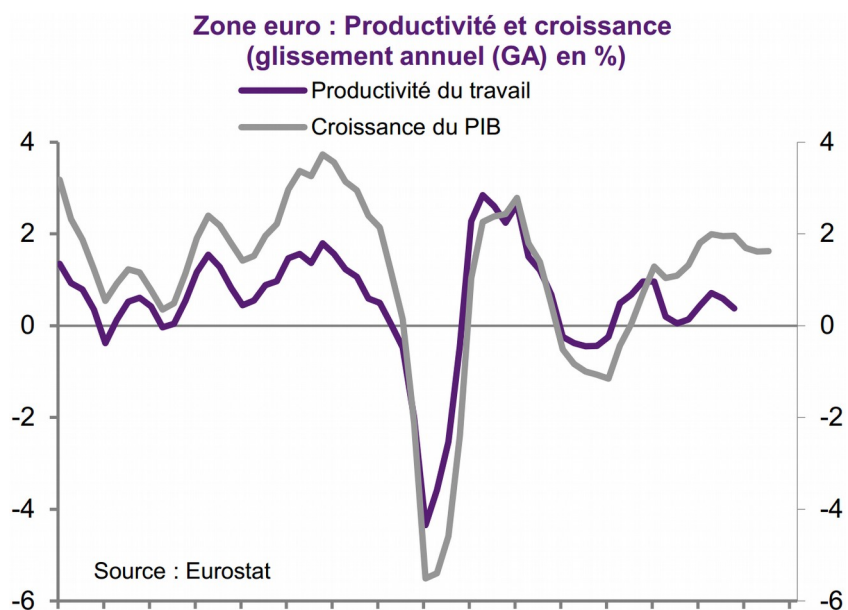
TABLE DES MATIÈRES

I - Contexte national et international.....	3
1 - Situation de la zone Euro.....	3
2 - Situation nationale.....	6
II - Éléments financiers.....	9
1 - Orientations budgétaires prévisionnelles.....	9
Concours financiers.....	9
Fiscalité.....	10
Tarifications.....	10
Subventions.....	10
Évolutions des relations financières entre la commune et la Métropole de Lyon.....	11
2 - Engagements pluriannuels.....	12
Plan pluriannuel d'investissement (PPI).....	12
Gestion active du patrimoine.....	12
Autorisations de programme.....	12
3 - Structure et gestion de l'encours de dette.....	14
Perspectives pour le projet de budget.....	14
Profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour 2017.....	15
Evolution prévisionnelle des niveaux d'épargne pour l'exercice 2017.....	16
III - Ressources Humaines.....	17
1 - Structure des effectifs.....	17
2 - Dépenses de personnel.....	18
3 - Durée effective du travail dans la commune.....	18
4 - Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2017.....	18

I - CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

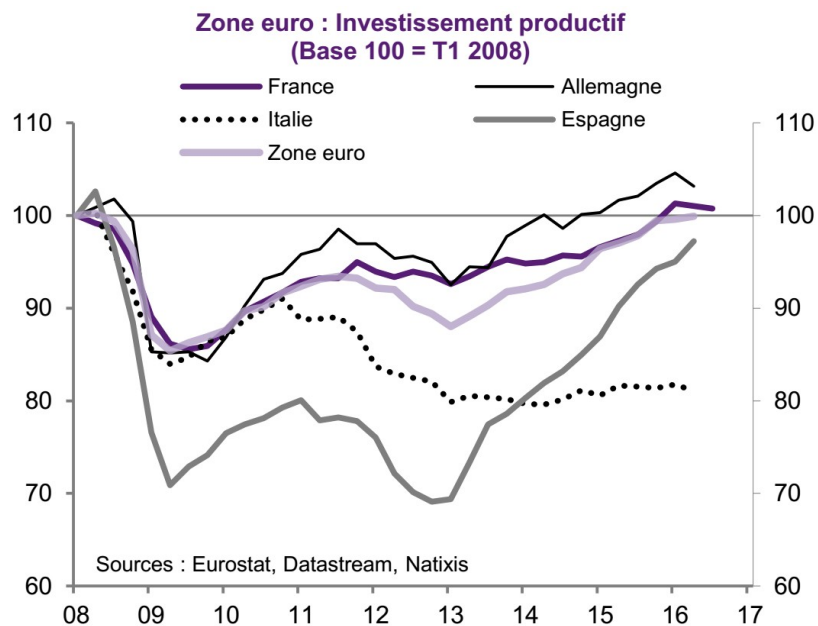
1 - Situation de la zone Euro

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a bien démarré avec +0,5% en variation trimestrielle (T/T) au premier trimestre suivi de +0,3% T/T au deuxième et au troisième trimestre affichant un rythme décroissant comme en 2015.



Au premier trimestre 2016, trois pays de la zone euro affichent une croissance négative (Irlande à -2,1% T/T, Luxembourg à -1,0% et Grèce à -0,2%) tandis qu'au deuxième, seule la France se retrouve en territoire négatif (-0,1% T/T). Néanmoins, malgré le ralentissement du deuxième trimestre en zone euro, la croissance demeure très forte en Espagne (+0,8% au deuxième trimestre). L'Italie, quant à elle, fait face à une croissance nulle. La France s'est distinguée par un retour de la croissance, quoique faible, au troisième trimestre (+0,2% T/T).

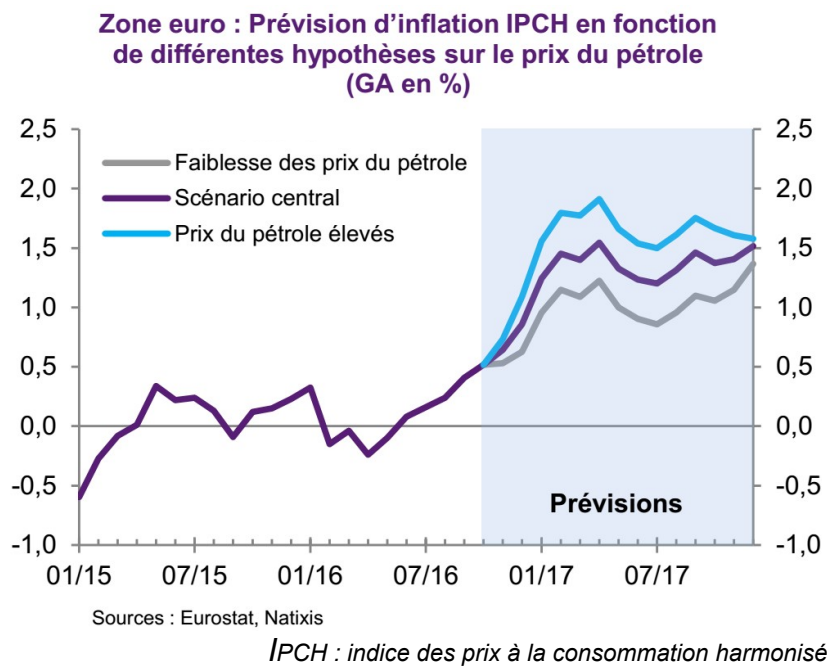
D'après les dernières enquêtes disponibles, la croissance demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. Ceci s'ajoute aux incertitudes mondiales qui pourraient plus particulièrement affecter les investissements.



En effet, 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Espagne (gouvernement fragile), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (échéances électorales nationales) et en Italie (référendum, secteur bancaire).

Après un début d'année 2016 en territoire négatif, l'inflation est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE) en mars 2016. Après avoir été nulle en moyenne en 2015, l'inflation devrait rester faible en 2016, atteignant +0,2%, en moyenne.

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. In fine, l'inflation en zone euro, bien que supérieure à son niveau attendu en 2016 (+0,2%) devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,2% en moyenne en 2017 et à +1,6% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.



En 2016, le programme d'assouplissement de la BCE a été étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières. Ce programme doit se terminer en mars 2017, néanmoins il est probable qu'il sera prolongé, notamment pour protéger la courbe des taux européens de la remontée des taux américains. Avec le retour de l'inflation et avant les élections générales allemandes d'automne, la BCE devrait trouver une fenêtre pour annoncer la réduction progressive de son programme d'achat à partir d'octobre 2017, pour le clôturer en avril 2018.

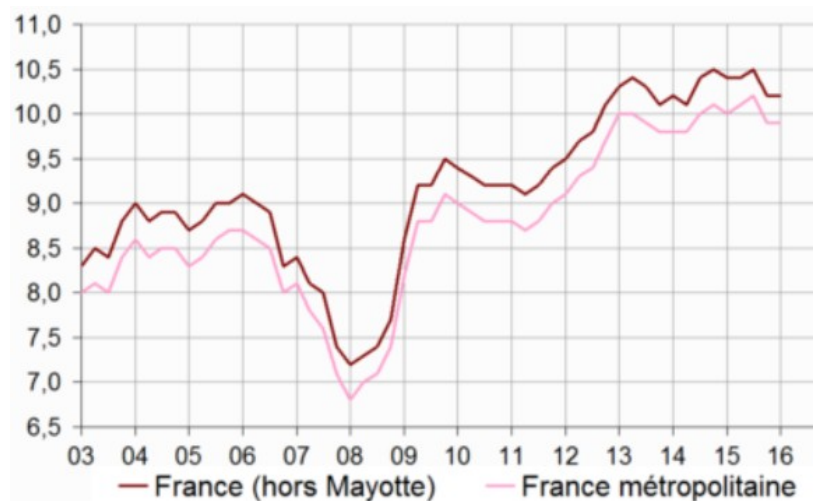
2 - Situation nationale

La croissance a fait son retour en France en 2015 et peine à se maintenir en 2016. Après la pause du deuxième trimestre (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au troisième trimestre (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du premier trimestre (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au troisième trimestre, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en glissement annuel (GA) en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3% T/T au troisième trimestre) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8% T/T au troisième trimestre) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en GA et +0,4% T/T au premier trimestre) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du troisième trimestre (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage baisse à 10,2% en septembre.

Taux de chômage au sens du BIT – source INSEE



A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation. La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir, voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone, compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

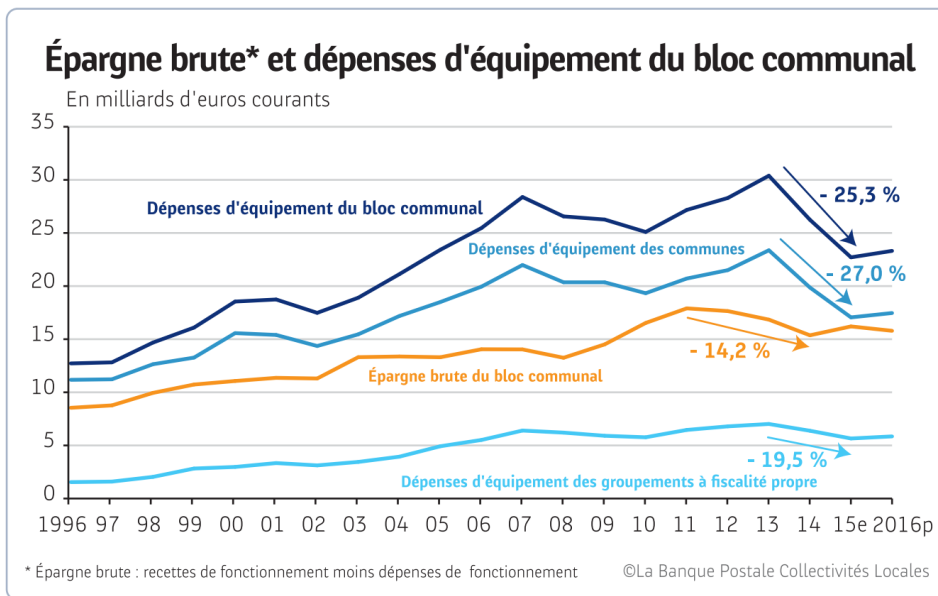
En 2016, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et législatives (-2,7% du PIB). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

En comptabilité nationale	Exécution 2012	Exécution 2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1,0	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
<i>dont solde État</i>	-3,9	-3,3	-3,3	-3,0
<i>dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)</i>	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
<i>dont solde collectivités locales</i>	-0,2	0,0	0,0	-0,1
<i>dont solde administration de sécurité sociale</i>	-0,6	-0,2	0,0	0,3
Dettes publiques (en % de PIB)	89,6	96,2	96,1	96,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques* (% du PIB)	56,0	55,5	55,0	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques* (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,6
Inflation hors tabac (%)	1,9	0,0	0,1	0,8
Croissance du PIB en volume (%)	0,2	1,3	1,5	1,5

*Hors crédits d'impôts

La Loi de finances pour 2017 reprend donc largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- Baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- Soutien de l'État à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.



- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale, finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales depuis 2016 et est revu chaque année. Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse. Exprimé en pourcentage, il est **indicatif** et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

	Objectif 2017
RÉGIONS	0,8%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,1%
DÉPARTEMENTS	2,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,6%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
COMMUNES	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,7%

II - ÉLÉMENTS FINANCIERS

1 - Orientations budgétaires prévisionnelles.

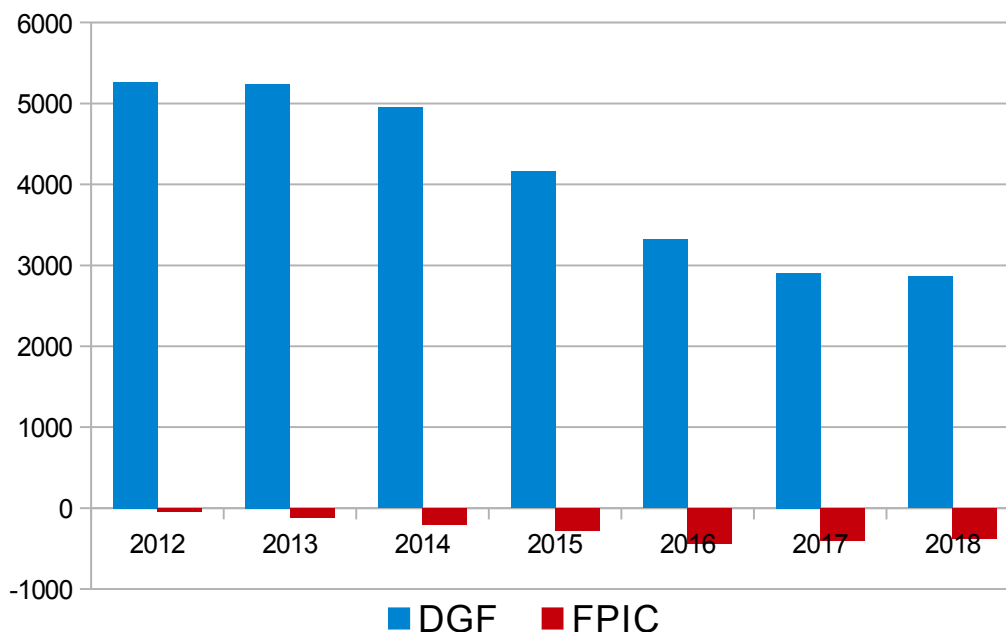
Concours financiers

Dans la loi de programmation pour les finances publiques 2012-2017, les objectifs de réduction de l'endettement public et de maîtrise de la dépense publique, afin de satisfaire aux critères du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), ont amené l'État à des réductions drastiques pour les dotations aux collectivités locales.

Ces objectifs n'étant pas atteints, la réduction appliquée à la DGF en 2014, 2015 et 2016 pour la contribution au redressement des comptes publics (CRFP) est sanctuarisée. La réduction supplémentaire prévue en 2017 résulte de l'application d'un taux aux recettes de fonctionnement corrigées de 2015 (recettes réelles de fonctionnement nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation).

Taux applicable aux recettes n-2	communes	EPCI
2014	0,740%	1,050%
2015	1,841%	2,505%
2016	1,868%	2,480%
2017	0,94%	1,24%

L'estimation de la baisse de la DGF de la commune pour 2017 est de 357 k€. Pour rappel, la DGF était de 5 265 k€ en 2012, et pour 2017 elle s'établira donc à 2 904 k€.



Si l'on cumule les pertes sur chaque exercice, elles se montent à 5,2 M€ au titre de la CRFP et 1,4 M€ au titre du FPIC, soit 6,6 M€ entre 2012 et 2017.

Fiscalité

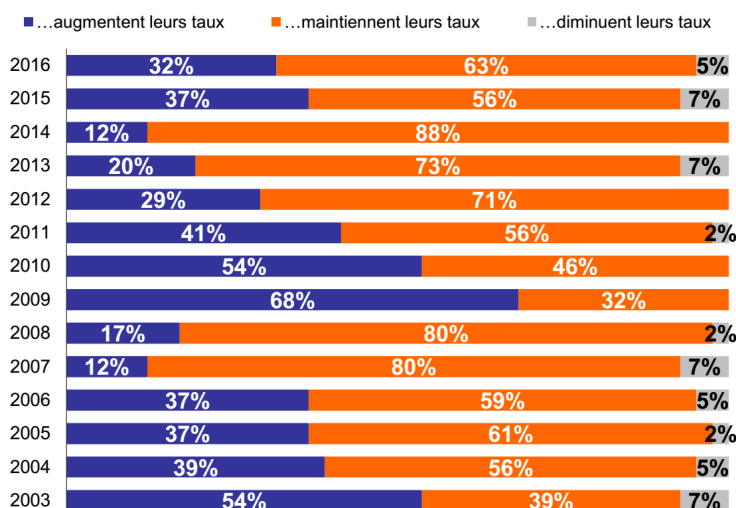
Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixé à 0,4%, plus faible revalorisation historique.

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES											
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coefficient	1,018	1,016	1,025	1,012	1,020	1,018	1,016	1,009	1,009	1,010	1,004

Cependant, compte tenu de l'activité soutenue du secteur immobilier sur la commune, il est tablé sur une progression physique des bases fiscales de 1 %.

Les taux d'imposition communaux resteront inchangés pour une quatorzième année.

Villes et groupements qui...



Source : SFL Forum 09/2016

Tarifications

Compte tenu de l'inflation prévisionnelle de 1,1 % retenue dans le projet de loi de finances pour 2017, le coefficient de variation appliqué aux tarifs 2016 pour déterminer les tarifs 2017 est de 1,01. Compte tenu des arrondis éventuels, ce coefficient peut varier entre 1 et 1,02.

Le souhait de l'équipe municipale reste de protéger le pouvoir d'achat des Caluirards en pratiquant des évolutions très modérées des tarifs.

Subventions

Une recherche active de partenariats financiers est désormais engagée dans le cadre de la gestion de chaque projet communal. Ces recettes font l'objet de délibérations spécifiques à chaque dossier.

Concernant les subventions versées par la commune, les crédits seront de nouveau réduits de 5 % conformément à ce qui avait été annoncé en 2015.

Développement de nouveaux services aux Caluirards

Ces efforts de gestion permettent à la municipalité de continuer à développer de nouveaux services pour les habitants, comme notamment la Maison de la Parentalité, un lieu ressource pour offrir un accueil et un accompagnement à chaque famille.

Évolutions des relations financières entre la commune et la Métropole de Lyon

Une commission locale d'évaluation des charges transférées doit se tenir pour proposer le chiffrage du transfert des compétences visées par la loi NOTRe. Le principe de ces transferts étant la neutralité budgétaire, l'attribution de compensation versée par la commune ne sera pas modifiée au budget 2017.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole est maintenue pour les mêmes montants.

2 - Engagements pluriannuels

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Les orientations principales du PPI pour 2017 sont :

- La qualité du patrimoine communal
- La sécurité urbaine
- Les projets urbains et cadre de vie
- La stratégie économique et commerciale
- La modernisation des moyens des écoles
- La performance des moyens généraux de la collectivité

Ces orientations seront traduites en autorisations de programme, préfigurant ainsi la gestion pluriannuelle qui sera mise en œuvre à partir du BP 2017.

Gestion active du patrimoine

Dans le cadre de cette démarche, en complémentarité avec l'agenda d'accessibilité programmé, un plan de cessions a été étudié et mis en œuvre depuis deux ans. Il permet de soutenir le budget d'investissement de la commune face aux baisses drastiques des dotations de l'État. Pour 2017 le volume de cessions envisagé est de 2M€. C'est une estimation a minima, sur laquelle est également basée la prospective à moyen terme.

Autorisations de programme

Pour le budget 2017, il sera proposé de mettre en place des autorisations de programmes. Une délibération instaurant des autorisations de programme permettra à la collectivité :

- de communiquer sur sa stratégie d'investissement
- d'optimiser les inscriptions budgétaires annuelles
- de faciliter la recherche de financement

Cette délibération permet de montrer l'engagement formel de la collectivité et donc de consolider les dossiers de demande de subventions, mais aussi de cadrer les procédures de consultation pour les marchés publics concernés.

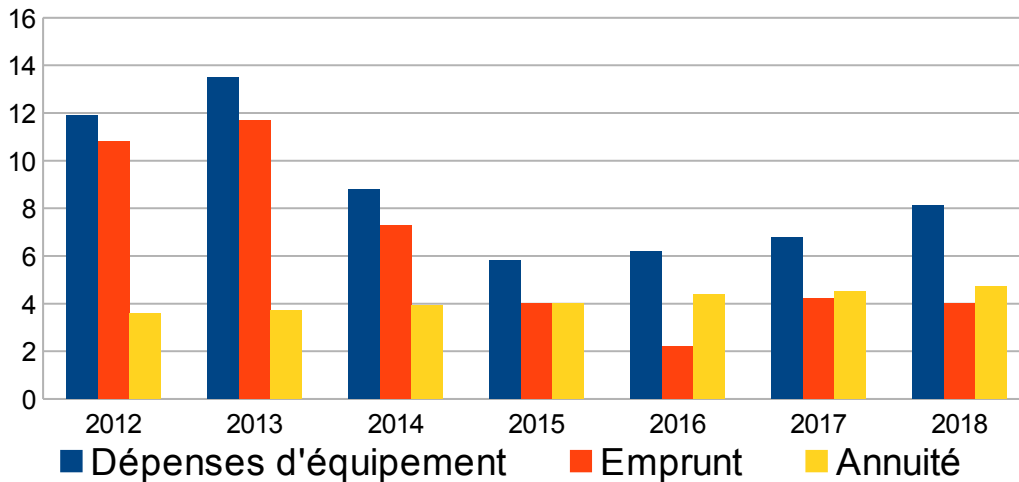
Ces autorisations de programmes concerneront principalement la qualité du patrimoine communal, la sécurité urbaine, les projets urbains et le cadre de vie, ainsi que la stratégie économique et commerciale.

AP (en K€)	Type	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL
Qualité du patrimoine communal <ul style="list-style-type: none"> • Agenda d'accessibilité programmée • Amélioration de la performance des bâtiments 	Programme	880	2350	2770	2 530	8 530
	Programme	600	600	600	600	2 400
						10 930
Sécurité urbaine <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de l'éclairage public • Vidéoprotection 	Intervention	350	350	350	350	1400
	Programme	440	260	260	260	1220
						2 620
Projets urbains et cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> • Quartier Montessuy • Logement social • Espaces publics 	Projet	100	1320			1420
	Programme	200	200	200	200	800
	Programme	250	300	250	250	1 050
						3 270
Stratégie économique et commerciale <ul style="list-style-type: none"> • acquisitions foncières • préemptions commerciales 	Intervention	440	250	250	250	1 190
	Intervention	50	50	50	50	200
						1 390
Modernisation des moyens des écoles	Intervention	50	100	150	200	500
						500
Performance des moyens généraux de la collectivité	Intervention	810	600	600	600	2 610
						2 610

3 - Structure et gestion de l'encours de dette

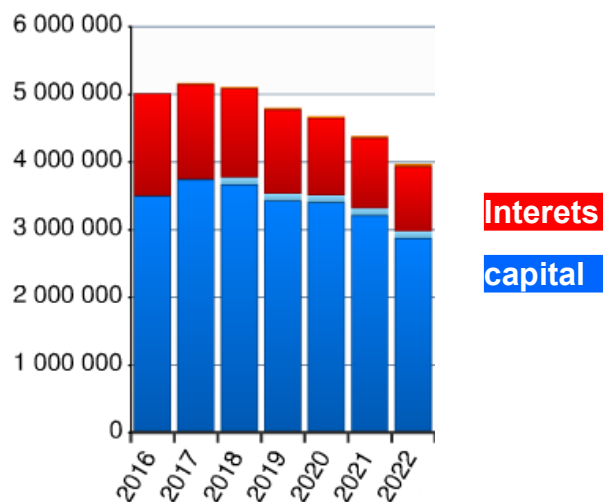
Perspectives pour le projet de budget

La Ville de Caluire et Cuire poursuit des objectifs d'investissement soutenu, mais modifie en profondeur son mode de financement, avec pour objectif un désendettement sensible. La part de l'emprunt dans le financement va donc continuer à être réduite sur les exercices à venir.



Hors crédits revolving, l'annuité de la dette en 2017 se montera à 3,5M€ de capital et 1,5M€ d'intérêts. Le projet de budget limitant le recours à un nouvel emprunt à 3,3M€ au maximum, la commune continuera de se désendetter en 2017. Cet effet sera sensible dès 2019 avec une nette baisse du poids de la dette qui permettra d'améliorer sensiblement l'épargne nette caluirarde.

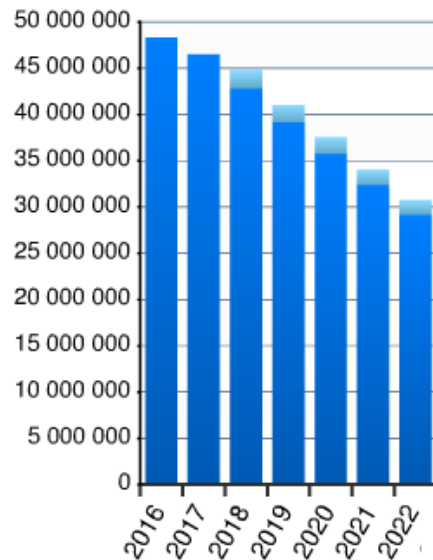
Flux de remboursement



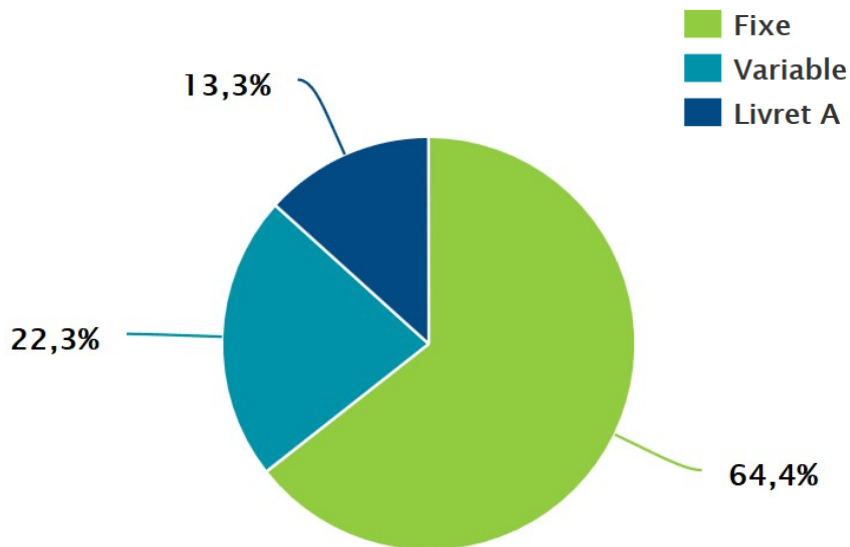
Profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour 2017

Au 1^{er} janvier 2017 notre encours de dette est de 45,6 M€ alors qu'il était de 47,5M€ au premier janvier 2016. L'ensemble des mesures de gestion mises en œuvre va donc permettre de confirmer la trajectoire de désendettement de la commune sur ce mandat.

Evolution du CRD



L'encours de dette est parfaitement sain, l'ensemble des contrats de financement étant classé 1A en terme de sécurité financière.



Evolution prévisionnelle des niveaux d'épargne pour l'exercice 2017

Le projet de budget vise une amélioration de l'épargne brute de 500 k€ pour atteindre 2 370k€ en 2017. Ce renforcement de l'épargne est nécessaire au vu de l'effort d'investissement considérable que la commune envisage de porter au cours des prochaines années.

L'épargne nette reste négative, mais l'autofinancement n'en souffre pas grâce à une politique de gestion active du patrimoine permettant de réduire le recours à l'emprunt.

III - RESSOURCES HUMAINES

En présentant le bilan social 2015 lors du conseil municipal du 28 novembre 2016, la commune de Caluire et Cuire a largement anticipé son obligation en termes de mise à disposition des données portant sur les ressources humaines.

Les principales données réactualisées pour l'année 2016 sont les suivantes :

1 - Structure des effectifs

Les effectifs par catégorie hiérarchique

Catégorie	2016				Total
	Femmes		Hommes		
	Nombre	%	Nombre	%	
A	35	69%	16	31%	51
B	45	61%	29	39%	74
C	269	68%	126	32%	395
Hors catégorie	32	97%	1	3%	33
TOTAL	381	69%	172	31%	553

Les effectifs par filière

Filière	2016				Total
	Femmes		Hommes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Administrative	102	85%	18	15%	120
Technique	115	49%	122	51%	237
Médico-Sociale	128	99%	1	1%	129
Culturelle	15	79%	4	21%	19
Animation	13	93%	1	7%	14
Sécurité	2	13%	14	88%	16
Sportive	6	33%	12	67%	18
Incendie	0	0%	0	0%	0
TOTAL	381	69%	172	31%	553

On observera donc que les femmes représentent environ 67% des effectifs des emplois permanents, toute catégorie confondue et tout type d'emploi confondu, contre 63 % au niveau national (données 2014).

55 % des agents de la collectivité sont fonctionnaires. On note une augmentation des personnels contractuels non-permanents depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, en 2015. Il s'agit, à cet égard, d'une tendance nationale observée dans d'autres collectivités.

A noter aussi, que 33 personnes dont 32 femmes sont placés hors catégorie dans les effectifs. Ce sont des agents qui n'ont pas le statut d'agents publics en raison de municipalisation de services opérés au début des années 2000 et dont les agents ont gardé leur statut d'origine (petite enfance notamment).

2 - Dépenses de personnel

En 2016, la rémunération totale annuelle globale, brute chargée, était de 22 052 302,12 €.

Dont :

- Traitement de base : 14 843 670,40 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 69 250,91 €
- Régime indemnitaire : 1 442 717,67 €
- Heures complémentaires et supplémentaires : 124 915,80 €
- Charges patronales : 5 571 747,34 €, soit 25 % de la rémunération totale brute chargée.

3 - Durée effective du travail dans la commune.

Les régimes de travail

Durée de temps de travail	2016				Total
	Femmes		Hommes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Temps complet	258	62%	158	38%	416
Temps partiel de droit	17	89%	2	11%	19
Temps partiel sur autorisation	24	92%	2	8%	26
Temps incomplet	82	89%	10	11%	92
TOTAL	381	69%	172	31%	553

Près de 75 % des agents de la Ville travaillent à temps complet.

4 - Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2017

Gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Une dizaine de départs à la retraite devrait se produire en 2017 et en 2018.

2019 devrait marquer une accentuation de ces départs avec un pic d'agents arrivant à l'âge légal de départ à la retraite (une vingtaine).

On constate, néanmoins que de nombreux agents retardent au maximum leur départ, afin de bénéficier d'une retraite à taux plein. Une réflexion sera donc engagée pour analyser les besoins en recrutement au regard de ces perspectives de départ.